

Développement de l'économie par la revitalisation des commerces de proximité et de leur environnement

CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE

Les opérations soutenues s'inscrivent dans un centre-ville ou un pôle commercial de proximité :

- Amélioration de l'environnement urbain des commerces :
 - Aménagement de places publiques, rues piétonnes, semi-piétonnes ;
 - Création/restructuration de places de stationnement publiques aériennes ou souterraines ;
 - Amélioration de l'éclairage de l'espace public, mise en place d'une signalétique commerciale et/ou touristique et d'un mobilier urbain ;
 - Création /réhabilitation de marchés couverts ou de halles de marchés de plein air.
- Acquisition et/ou aménagement de locaux destinés à l'accueil d'activités artisanales ou commerciales de proximité*, à l'exception des professions libérales, sous réserve que :
 - Le projet soit porté (maitre d'ouvrage) par la commune ou l'EPCI ;
 - La collectivité doit être propriétaire du local ;
 - La collectivité doit être engagé avec un commerçant à minima au moment de la première demande de paiement.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un projet global de développement commercial.

LE DISPOSITIF D'AIDE

Taux	25 % du coût des travaux et/ou d'acquisition HT
Plafond de dépenses éligibles	1 000 000 € HT

Les aménagements de locaux peuvent être éligibles une bonification d'économie d'énergie.

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

- Amélioration de l'environnement urbain des commerces : une analyse urbaine et commerciale permettant d'apprécier le projet dans son contexte.
- Acquisition et/ou aménagement de locaux destinés à l'accueil d'activités commerciales ou artisanales : une analyse sur la viabilité économique des locaux commerciaux ou artisanaux ainsi que la présentation du projet global de développement commercial dans lequel s'inscrit leur acquisition.
- En cas d'utilisation hybride d'un bâtiment, fournir la proratisation par surface.

* Ex : Les commerces de bouche, les alimentations générales, les cafés-tabacs, les restaurants, les commerces de livres, journaux et papeterie, les pharmacies, coiffeurs.